Comité social d'administration de la direction régionale Insee Normandie du 4 décembre 2025

Déclaration liminaire de la CFE-CGC

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du comité social d'administration de la DR Insee de Normandie.

Monsieur le Président, nous souhaitons en ce début de CSA vous interpeller sur deux points.
Le premier concerne le bâtiment de Rouen, le second le télétravail exceptionnel en cas d'intempéries.

Concernant le bâtiment de Rouen, vous avez récemment informé les représentants du personnel, puis l'ensemble du personnel du fait qu'après différents revirements, les agents de Rouen rejoindraient probablement la préfecture et à horizon 2030. Ceci constitue un double changement puisque nous pensions que le déménagement aurait lieu à la cité administrative très rapidement.

Nous vous remercions sincèrement d'avoir fait preuve de transparence et nous ne saurions que vous encourager à continuer ainsi, y compris quand il s'agit d'hypothèses. Nous préférons être tenus au courant d'un futur possible lointain que d'un futur proche sur lequel nous n'aurions plus aucune prise et qui nous empêcherait toute anticipation.

Ce nouveau scénario concernant le déménagement de Rouen change totalement la donne puisqu'il signifie que les agents du bâtiment de Rouen vont rester au moins 5 ans dans le bâtiment de Rouen. Vous comprendrez que devant cette durée relativement longue, l'administration se doit d'offrir de bonnes conditions d'accueil de ses agents. Nous souhaiterions en revanche un accord de principe de votre part sur le fait que l'administration entreprendra, dès que cela sera nécessaire, des travaux permettant de bonnes conditions d'accueil des agents de Rouen, y compris si ces travaux sont coûteux, et non de simples réparations de type « pansement » d'un bâtiment qu'elle allait quitter incessamment.

Nous pensons que vous comprendrez notre message : les agents de Rouen sont encore dans leur bâtiment pour plusieurs années, celui-ci doit donc être géré comme tout autre bâtiment occupé sur un temps relativement long par l'Insee.

Notre deuxième point concerne le télétravail exceptionnel en cas d'intempérie. Depuis quelques années, pour une raison incompréhensible, en cas d'intempérie du type neige, verglas ou tempête, un directeur régional qui se rend compte que les conditions de transport pour ses agents sont dangereuses ou compliquées ne peut pas accorder de télétravail exceptionnel à ses agents. Sauf si au même moment la DG subit les mêmes difficultés et que la secrétaire générale accorde alors quelque crédit à la parole d'un directeur régional. Mais dans le cas contraire, les agents de la DR sont contraints de venir, ils se mettent en danger, ralentissent la circulation des salariés qui ne peuvent pas télétravailler, et, en ayant la possibilité d'aménager leurs heures d'arrivée et de départ font perdre du temps de travail à l'Insee.

En clair, tout le monde est perdant, hormis les quelques rares qui se réjouissent de la centralisation à outrance de notre administration.

Pour votre information, nous avons écrit en tout début d'année, au cœur de l'hiver dernier, un courrier commun CFE-CGC Insee Normandie et CGT-Sud Insee Normandie aux préfets du Calvados et de la Seine-Maritime pour leur demander de formuler, en cas de neige, verglas ou vent violent, des recommandations incitant les agents de la fonction publique qui le peuvent à réduire leurs déplacements. Ce qui pourrait, nous semble-t-il faire fléchir la direction générale de l'Insee. Ce courrier est resté sans réponse.

Avant que nous envisagions de renouveler cette démarche auprès des préfets concernés et en parallèle de saisir le nouveau directeur général de ces règles d'une autre époque – celle de la centralisation extrême - nous aimerions avoir votre point de vue et surtout savoir comment vous pouvez être au service des agents sur ce problème récurrent. Car nous supposons que nous sommes tous d'accord sur le fait que forcer des agents à prendre la route dans des conditions dangereuses et ralenties est un non-sens. Et le télétravail ponctuel, pas plus que des congés improvisés, ne sont la solution, bien évidemment.

Nous vous remercions pour votre attention et pour vos réponses à ces deux interpellations.